



CONSEIL SYNDICAL DU 25 JUN 2018

2018.021 – APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DESTINATION INFRAREGIONALE, MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CANDIDATURE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Nombre de conseillers
en exercice : 24 sièges

Suffrages :
19 présents dont
Suppléants : 3
Absents : 8
Procuration : 1
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents :

ACCM : Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Guy CORREARD, Nicolas KOUKAS, Madame Nora MEBAREK, Monsieur Christian MOURISARD (suppléant), Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Dominique TEIXIER, Monsieur Claude VULPIAN,

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Jean MANGION

TPA : Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Marcel MARTEL (suppléant), Jean-Paul LAUGIER (suppléant)

Etaient excusés :

ACCM : Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Hervé SCHIAVETTI,

TPA : Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Guy ROBERT (décédé)

CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI

Avait donné procuration : Monsieur Georges JULLIEN à Monsieur MARTIN-TEISSRE

Secrétaire de séance : Madame Nora MEBAREK

.....

Rapporteur : Monsieur Michel FENARD

Vu l'arrêté préfectoral de transformation du Syndicat mixte du Pays d'Arles en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural au 5 septembre 2017 ;

Vu la délibération du 17 mars 2017 du Conseil régional approuvant le Plan de croissance de l'économie touristique (Schéma régional de développement touristique Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur 2017-2022) ;

Vu le cadre d'intervention de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'appel à manifestation d'intérêt « Destinations infrarégionales » ;

Vu la délibération du PETR n°2018.011 approuvant la candidature du territoire à l'appel à manifestation d'intérêt « Destinations infrarégionales » ;

Le contexte :

Considérant l'investissement du Syndicat mixte du Pays d'Arles et la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics (offices de tourisme, Parcs naturels régionaux), dans la construction collaborative à l'échelle du Pays d'Arles de ressources partagées (à travers le site Internet « e-patrimoine en Pays d'Arles ») d'une marque et d'un outil de promotion touristique, la plateforme « Provence Pays d'Arles » et les produits déclinés (cartes, brochures...),

Considérant les soutiens financiers apportés à ce projet par l'Europe (financements FEDER), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les contributions des EPCI membres du Syndicat mixte du Pays d'Arles, et de l'Office de Tourisme d'Arles,

Considérant la mission du PETR, telle que définie dans ses statuts, de « fédérer et coordonner des actions et

projets portés par des acteurs publics et privés du territoire dans les domaines des missions du PETR, de mettre en cohérence, accompagner et soutenir ces actions auprès des partenaires extérieurs » ;

Considérant l'opportunité d'engager l'élaboration d'une stratégie collective et la réactualisation des outils de promotion du territoire dans la perspective d'une démarche d'attractivité globale ;

Considérant les démarches de structuration touristique conduites par les EPCI du Pays d'Arles en application de la loi NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015), et les stratégies de développement touristique élaborées par les différents opérateurs du territoire (EPCI, OT, PNRs ...) ;

Considérant la candidature portée par le Pays d'Arles en réponse à l'AMI « Destinations infrarégionales » dans le cadre des missions qui lui sont confiées par les EPCI membres ;

Le PETR du Pays d'Arles ambitionne d'/de :

- Relancer une animation territoriale du tourisme avec les acteurs publics et privés du territoire (OT, EPCI, PNRs, acteurs privés, prestataires). Cette animation visera notamment à consolider une culture partagée et des pratiques de coopération, et favorisera l'émergence de nouveaux produits et offres ;
- Elaborer par un travail collectif une stratégie touristique territoriale partagée et un plan d'actions collectif, mettant en cohérence les actions des différents opérateurs de la promotion touristique ;
- De conduire une démarche s'appuyant sur les ressources et compétences du territoire ;
- De faire évoluer les outils et pratiques de la promotion touristique, en lien avec la transition numérique du secteur et l'affirmation des dimensions participatives, expérientielles et affinitaires dans les approches.

1. Une candidature territoriale pour conforter une destination à l'échelle du Pays d'Arles

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé un appel à manifestation d'intérêt "Destinations infrarégionales" afin de " **faire émerger ou consolider** (...) des destinations touristiques infrarégionales au-delà des territoires administratifs..."

La pertinence de la candidature du territoire du Pays d'Arles s'appuie sur une cohérence culturelle du territoire, une identité reconnue, et des pratiques et réalisations existantes qui attestent d'un engagement collectif dans la promotion du territoire, en particulier autour de la marque touristique "Provence Pays d'Arles" et de ses outils de promotion (portail Internet, plateforme de réservation, site de ressources partagées sur les POI, cartes et brochures...).

Le PETR du Pays d'Arles a initié une démarche pour fédérer les différents acteurs dotés de la compétence et concernés par la promotion touristique autour d'une candidature à l'échelle du Pays d'Arles, portée par le PETR en tant que chef de file. Des groupes de travail, préfigurant les futures instances techniques et de pilotage ont été mis en place pour l'élaborer. Le dépôt de la candidature a été effectué le 30 avril 2018, et l'audition du territoire programmée le 14 juin.

En cohérence avec l'objet du dispositif « Destinations Infrarégionales », le PETR sollicitera le soutien technique et financier de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour :

- **l'élaboration d'une stratégie marketing et numérique** de destination touristique (phase 1)
- **la réalisation et la mise en œuvre d'un plan d'actions pluriannuel** de la destination (phase 2)

Phase 1 : Elaboration de la stratégie et du plan d'actions

La première étape de la démarche visera à définir collectivement une ambition et des outils innovants et dont la performance est éprouvée, pour valoriser une offre touristique très riche et diversifiée. Il s'agira en premier lieu de capitaliser et conforter les dynamiques existantes par le partage des ressources (connaissance du territoire, innovations à essayer...), puis d'identifier les marchés et filières à développer pour affirmer une stratégie commune, dont les éléments sont en partie constitués par des stratégies existantes (EPCI, PNRs, PETR...).

Phase 2 : La réalisation et la mise en œuvre d'un plan d'actions pluriannuel de la destination

Selon le cadre d'intervention régional, le plan d'actions collectif (déclinaison opérationnelle de la stratégie définie en amont) sera coordonné par le bénéficiaire chef de file, et comportera impérativement deux types d'actions : « marketing » et « numériques ».

Au stade de la candidature, des pistes ont été définies, détaillées en annexe à la présente délibération.

Deuxième phase du projet, la réalisation et la mise en œuvre d'un plan d'actions pluriannuel de la destination, fera l'objet d'une demande de financement et d'une délibération spécifiques. Ce financement pourra s'élever pour la phase 2 à 50 % du montant des dépenses subventionnables dans la limite de 100 000 € de subventions à répartir sur l'ensemble du plan d'actions.

2. Mise en œuvre de la démarche

2.1 Gouvernance et animation

Différentes démarches collaboratives ont été conduites sur le Pays d'Arles (création de « Provence Pays d'Arles », élaboration des stratégies touristiques des EPCI, chartes de développement touristique durable des PNRs). Cette animation territoriale est à conforter et développer par l'association de nouveaux partenaires pour constituer un cadre de coopération et de coordination des actions, affirmer une offre lisible et cohérente et la promouvoir à travers des outils et supports communs et spécifiques.

Gouvernance de la démarche :

Cette démarche collective, qui associe les principaux acteurs publics et privés du tourisme, repose sur une animation intense et continue. La constitution de la gouvernance vise une participation la plus large possible pour favoriser l'adhésion et l'efficacité de la mise en œuvre de la future stratégie, tout en recherchant une organisation souple et efficace.

- La candidature du Pays d'Arles est portée par le PETR du Pays d'Arles en tant que chef de file ;
- Le pilotage de la démarche sera assuré par un **Comité de pilotage** composée des représentants du PETR, des EPCI, des Parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue, des offices de tourisme d'Arles, des Baux-de-Provence, et des Saintes-Maries-de-la-Mer, ainsi que des représentants des principaux opérateurs privés (festivals, gestionnaires de sites, fédérations professionnelles...)
- La coordination sera assurée à travers un **Comité de suivi et d'animation** composé de techniciens des intercommunalités, OT et BIT, des PNRs des Alpilles et de Camargue, ainsi que des directeurs et responsables concernés des principales structures privées
- Des **comités de partenaires et groupes de travail** seront mis en place progressivement pour répondre à des besoins d'animation spécifiques en fonction des filières, thématiques abordées et des étapes considérées.

2.2 Méthodologie de la démarche

Forts des expériences collaboratives du territoire à différentes échelles, les partenaires engagés dans la candidature ont fait le choix de mobiliser l'intelligence collective des acteurs pour élaborer la stratégie et le plan d'actions. Le recours à l'expertise externe sera limité à des missions de conseil et de formation. Des consultants et bureaux d'études spécialisés pourront ainsi accompagner, alimenter ou étayer par leurs apports les réflexions des acteurs, dans le cadre de séminaires « formation-action » ou de prestations de conseil. Cette approche constituera en outre une opportunité pour fonder une culture partagée des acteurs, et favorisera l'échange de pratiques.

La coordination des différentes instances et groupes de travail, l'organisation et la synthèse des travaux et la complexité de la mise en œuvre d'un plan d'actions partenarial nécessitent de renforcer les moyens internes du

CONSEIL SYNDICAL DU 25 JUIN 2018

DESTINATION INFRAREGIONALE, CANDIDATURE DU TERRITOIRE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET REGIONAL : ANNEXES

1. Les enjeux de développement touristique portés dans la candidature du Pays d'Arles à l'AMI « Destinations infrarégionales »

L'atout majeur à valoriser réside dans la diversité de l'offre touristique sur un même territoire en termes de paysages, patrimoines, propositions de découverte, loisirs et activités. De nouvelles cohérences sont à construire dans la promotion de l'offre, pensées à partir de l'expérience du touriste, notamment par une approche par « thématiques affinitaires ». Le lien entre tourisme culturel et tourisme de nature constituera un axe de réflexion majeur, en cohérence avec le projet de territoire du PETR.

Sur un territoire déjà fortement attractif, il apparaît opportun de concentrer les actions sur le développement de filières émergentes ou en croissance (tout en améliorant la communication sur l'ensemble des filières): l'itinérance (dont l'itinérance à vélo), le tourisme culturel, ornithologique, fluvial, et l'agritourisme. Ces filières présentent un potentiel de développement sur l'ensemble du territoire, par des actions de valorisation communes ou mutualisées. Dans le cadre du tourisme culturel, une attention particulière sera apportée à la découverte de la culture locale et de ses liens avec les savoir-faire. Un travail d'explicitation, de médiation est à réaliser et/ou à conforter par une communication attractive et adaptée aux différents publics.

Consolider la destination Provence Pays d'Arles nécessite d'amplifier la communication et d'engager des actions pour homogénéiser la qualité et la complétude de l'offre (structures d'accueil, professionnalisation...), afin de permettre une gestion des flux optimisée, un développement de l'activité touristique tout au long de l'année par la diversification et la fidélisation des clientèles et un meilleur positionnement sur les marchés à conquérir. La démarche engagée dans l'AMI Destinations infrarégionales représente également une opportunité pour valoriser les communes moins dotées ou patrimoines méconnus, en s'appuyant sur les sites les plus attractifs et portes d'entrée du territoire.

Le développement économique et l'emploi constituent des préoccupations majeures dont témoignent les orientations stratégiques du PETR (SCOT, projet de territoire). Ainsi, les filières touristiques favorisant la dessaisonalisation (et à terme la pérennisation des emplois) seront particulièrement investies. Afin d'allonger la durée de séjour et amplifier la consommation touristique, le travail de recensement (acteurs, activités) mené localement pour développer des packages et enrichir l'offre sera porté à l'échelle du PETR.

La stratégie et les actions conduites dans le cadre de l'AMI seront mises en cohérences avec des démarches globales ou sectorielles. Elles s'inscriront en particulier dans la démarche d'attractivité qui sera lancée en septembre 2018, dont elles constitueront le volet touristique. Des liens seront opérés avec l'ensemble des démarches en cours au niveau de la promotion des produits et des savoir-faire (projet alimentaire territorial, collectif des produits sous signe de qualité, la participation du territoire à « *Marseille Provence Gastronomie 2019* » ...).

Les coopérations engagées par le PETR du Pays d'Arles, les collectivités membres et partenaires contribueront à renforcer la cohérence des orientations stratégiques, au développement des actions engagées et à leur impact : coopérations dans le cadre de l'association Grande Provence, convention entre les sites UNESCO, démarches interparcs, SPOTT Camargue...

2. Réalisation et la mise en œuvre d'un plan d'actions pluriannuel de la destination, pistes d'actions (phase 2)

Pistes d'actions relatives au marketing :

- mise en place de démarches de qualification de l'offre marchande : création et promotion de packages (notamment écotouristiques), recensement et communication mutualisée sur les packages existants
- développement d'une ou plusieurs filières identitaires de la destination
- constitution et animation d'un réseau d'Ambassadeurs

Pistes d'actions relatives au numérique :

- actualisation et refonte éditoriale du portail Provence Pays d'Arles : navigation repensée en fonction de l'expérience utilisateur, création de nouveaux contenus (notamment vidéos) et amélioration de leur valorisation...
- prise en compte du profil du visiteur et de ses centres d'intérêt
- utilisation efficiente des réseaux sociaux (avis, blogueurs et influenceurs...)
- mise en relation avec des solutions de transport permettant de rejoindre la destination (valorisation des outils existants pour favoriser la mobilité)
- développement d'un internet de séjour (données actualisées en temps réel)
- développement de la place des médias (vidéo, images..), en cohérence avec le message de la destination et les promesses de la marque

La production des contenus exclusifs (vidéos essentiellement) originaux et de qualité sera fortement investie dans le cadre du plan d'actions. Le Pays d'Arles bénéficie de ressources créatives qui pourront être mobilisées pour renouveler l'imaginaire du territoire et accentuer la dimension émotionnelle de la promotion. Différents produits interactifs (ballades sonores, quêtes, rallyes...) ont été développés récemment par différents opérateurs pour la découverte du territoire. Le recensement, la mise en cohérence et une meilleure diffusion de ces produits sont envisagés.

- développement d'une technologie « mobile first » et en « responsive design »

Pour toutes ces actions (marketing et numérique), la définition d'une ligne éditoriale commune, de valeurs partagées et différenciées pour chaque filière constitue un préalable indispensable.

PETR par le **recrutement d'un(e) chargé(e) de mission** dédié à l'animation de la démarche.

2.3 Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel des dépenses est exposé ci-après. Il s'élève à :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Charges de personnel (coordination et animation) Emploi CDD de 12 mois d'un chargé de développement touristique	50.000,00 €	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	30.000€
Prestations de service - Conseil - Formation	20.000 €	Autofinancement	50.000€
Charges directes de fonctionnement (déplacements, réception, achats)	10.000 €		
Total dépenses	80.000 €	Total recettes	80.000 €

Ainsi, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - **SOLLICITER** une aide du Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'animation de la démarche de co-construction d'une stratégie touristique partagée et d'un plan d'actions collectif, conduite dans le cadre de la candidature du Pays d'Arles à l'AMI Destinations infrarégionales ;
- 2 - **AUTORISER** le Président à signer tout acte afférent à cette demande ;
- 3 - **PRECISER** que les crédits seront portés aux budgets de structure et suivant.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Le Président

